



Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

RAPPORT

La BioVallée de la Drôme

établi par

Jean Bourcet

Ingénieur général des ponts, des eaux et
des forêts

Christian Dubreuil

Inspecteur général de l'agriculture

juillet 2010

CGAAER n° 2009

Résumé

Le 26 mars 2009, le conseil régional de Rhône-Alpes sollicite Monsieur le Ministre de l'agriculture et de la pêche pour bénéficier de l'expertise du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux. La BioVallée de la Drôme est le sujet à étudier. Le Ministre accède à sa demande. Par lettre du 23 juin 2009, il précise la mission qu'il confie au CGAAER.

La BioVallée de la Drôme est un des sept grands projets que la région Rhône-Alpes a lancés.

Parmi eux, Il présente des originalités :

- Il a pour cœur l'agriculture biologique.
- Il intéresse des milieux naturels remarquables.
- Il vise le développement économique d'une zone rurale étendue.

Ces caractéristiques justifient que le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux soit attentif à son avenir.

Ce grand projet de Rhône-Alpes fait suite à un ensemble assez vaste de projets d'aménagement. Ils intéressaient des domaines différents et des territoires divers. Cependant ils présentaient une convergence fondamentale liée à la nature, au milieu rural et au développement durable.

Aussi ce grand projet de Rhône-Alpes est une occasion de structurer, d'ordonner, de valoriser les initiatives.

La taille, l'ensemble de la vallée de la Drôme, peut apparaître ambitieuse. Mais les activités économiques se développent sur des bassins d'emploi, de ressource et de clientèle, étendus. C'est à ce niveau que des complémentarités et des synergies sont possibles.

La communauté de communes du Val de Drôme (CCVD) est à l'origine du grand projet de Rhône-Alpes « La BioVallée de la Drôme ».

La Communauté de Communes du Diois (CCD) a rejoint rapidement. Il est manifeste que ce projet est vital pour cette partie du territoire. Il serait naturel que l'implication de la CCD dans la gouvernance de ce projet soit dominante car il en va directement de son avenir.

La multiplicité de la représentation des collectivités du milieu de la vallée nuit à leur intégration dans ce projet. Il serait souhaitable qu'elles partagent d'abord entre elles une vision commune de leur avenir. Elles pourraient alors le promouvoir dans l'ensemble plus vaste de la BioVallée de la Drôme.

Les populations, locale et touristique, sont sensibles à la nature et à la qualité de vie dont jouit la BioVallée de la Drôme.

Tous les milieux professionnels se sont orientés vers des métiers verts ou pratiquent leurs métiers dans un souci de protection de la nature.

Une animation par les organismes locaux de formation, permettrait de fédérer toutes ces réalisations et de concrétiser toutes ces espérances largement partagées.

Un tel territoire mérite une reconnaissance très large. Il est un excellent exemple de la territorialisation du Grenelle de l'environnement.

SOMMAIRE

1 INTRODUCTION	7
1.1 LA COMMANDE.	7
1.2 LA METHODE.	8
2 UN ENVIRONNEMENT EXCEPTIONNELLEMENT FAVORABLE	9
2.1 LA VALLEE DE LA DROME	9
2.2 UNE VALLEE ACCESSIBLE ET ACCUEILLANTE	10
2.3 UNE NATURE PRESERVEE, UN PATRIMOINE VALORISE, UNE GRANDE VITALITE CULTURELLE	11
2.4 DES HOMMES FORMES ET MOTIVES	12
2.5 DES ACTIVITES ECONOMIQUES DEJA LIEES A L'ENVIRONNEMENT	15
2.5.1 L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE : LA PLUS FORTE CONCENTRATION TERRITORIALE EN FRANCE	15
2.5.2 L'INDUSTRIE, LE COMMERCE, L'ARTISANAT, LES SERVICES, LE TOURISME, UN ENSEMBLE D'ACTIVITES QUI PEUVENT CONFORTER UN DEVELOPPEMENT RESPONSABLE, DANS UNE VALLEE BIEN RELIEE AU RESTE DU PAYS	18
2.5.3 LE LOGEMENT ET L'HABITAT : UN FREIN AU DEVELOPPEMENT	21
2.5.4 TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES : UNE MOBILITE ENTRAVEE AU SEIN DE LA VALLEE	21
2.6 DES COLLECTIVITES LOCALES ENGAGEES DE LONGUE DATE DANS UN PROJET DE TERRITOIRE	21
3 DES INTERETS PARFOIS DIFFERENTS... MAIS QUI POURRAIENT CONVERGER	25
3.1 ENTRE L'AMONT ET L'aval DE LA VALLEE ET ENTRE LES CENTRES ADMINISTRATIFS ET ECONOMIQUES	25
3.2 LA BIOVALLEE, UN PROJET FEDERATEUR INITIE PAR LES COLLECTIVITES LOCALES AUQUEL LES ACTEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX, COMME LES CITOYENS, DOIVENT MAINTENANT ETRE ASSOCIES POUR SE L'APPROPRIER	28
4 POUR UN PROJET GLOBAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE	33
4.1 L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET L'AGRICULTURE TRADITIONNELLE	33
4.2 LE TOURISME	34
4.3 LA MAITRISE DE L'ENERGIE	35
4.3.1 LE SOLAIRE	35
4.3.2 L'EOLIEN	35
4.3.3 LA BIOMASSE	36
4.4 L'ARTISANAT POUR LA CONSTRUCTION	37
4.5 LES TRANSPORTS	37
4.6 LE TELETRAVAIL	38
4.7 LA BIODIVERSITE	38
4.8 UN PROJET FEDERATEUR POUR TOUS LES ACTEURS	39
4.9 UN PROJET A FAIRE CONNAITRE ET RECONNAITRE MONDIALEMENT	40
5 CONCLUSIONS	41

6.1 ANNEXE 1 : LETTRES DE COMMANDE	44
6.2 ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES OU CONTACTEES	48
6.3 ANNEXE 3 : LOCALISATION DE LA BIOVALLEE DE LA DROME	50
6.4 ANNEXE 4 : AGRICULTURE BIO DANS LA BIOVALLEE DE LA DROME	51
6.5 ANNEXE 5 : ESPACES NATURELS REMARQUABLES DANS LA BIOVALLEE DE LA DROME	52

1 INTRODUCTION

1.1 La commande.

Par lettre de mission du 23 juin 2009¹, le Ministre de l'agriculture et de la pêche a confié au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux une mission d'expertise sur le projet de démarche d'éco-territoire BioVallée (marque déposée) mené par des collectivités locales dans la vallée de la Drôme.

Cette lettre de mission fait suite à la lettre du 26 mars 2009² de Monsieur Jean-Jack Queyranne, Président du Conseil Régional de Rhône-Alpes et de Monsieur Jean Serret, Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme, sollicitant le ministre pour bénéficier d'une expertise du CGAAER dans le cadre de la labellisation par le conseil régional de BioVallée comme « Grand Projet Rhône-Alpes ».

La lettre de commande mentionne que les missionnés doivent identifier, dans le cadre d'un diagnostic territorial et au travers d'entretiens avec les acteurs locaux, les compétences existantes ou à conforter, les expérimentations susceptibles d'être conduites, formuler des recommandations pour son développement et identifier les éventuelles activités pouvant s'implanter dans la vallée.

La lettre du Ministre insiste sur l'intérêt que présente l'importante production agricole biologique dans la vallée et la nécessité pour la mission de veiller à une bonne articulation des politiques menées sur ce territoire en matière agricole et alimentaire avec les politiques européennes et nationales au titre de la politique agricole commune et des programmes de développement rural.

La mise à disposition d'une collectivité territoriale d'un corps d'évaluation et d'inspection de l'Etat, prévue par les textes organisant le conseil général, relève néanmoins d'une démarche novatrice.

¹ Voir annexe N°1 page 46
² Voir annexe N°1 page 44

1.2 La méthode.

Les missionnés, désignés le 4 septembre 2009, ont mené à partir du mois d'octobre 2009 une cinquantaine d'entretiens³ à Lyon, Valence et sur le territoire de la BioVallée avec les représentants de l'Etat, de toutes les collectivités locales concernées, les chambres consulaires, les organismes de formation, des entreprises et des associations intervenant dans la vallée.

La mission a fait des restitutions orales « ad itinere » avec le directeur général des services de la région Rhône-Alpes et le sous préfet de Die.

Les missionnés tiennent à remercier la Mission Ingénierie et Prospective Rhône Alpes (MIPRA) qui a contribué au diagnostic territorial et fourni les informations préalables aux visites de terrain, et les fonctionnaires des services territoriaux de l'Etat.

Le présent rapport rassemble de manière volontairement synthétique les informations collectées par la mission et met en exergue les éléments qui lui apparaissent les plus pertinents.

³

Voir annexe N°2 page 48

2 UN ENVIRONNEMENT EXCEPTIONNELLEMENT FAVORABLE

2.1 La vallée de la Drôme

(Voir sa situation annexe 3 page 50)

Le territoire concerné par l'expertise comporte 9 cantons (Bourdeaux, Chatillon en Diois, Crest Nord, Crest Sud, Die, La Motte Chalancon, Loriol, Luc en Diois, Saillans) et 105 communes. Les 5 collectivités territoriales dans la vallée, de l'amont à l'aval, sont les communautés de communes du Diois, du Pays de Saillans, du Crestois, la ville de Crest, le val de Drôme.

On peut percevoir trois territoires géographiques.

La haute vallée du Diois constitue une partie des préalpes drômoises sur 1200 km². Cet espace est clairement délimité par les ensembles naturels qui le bordent et dont il se distingue : les plateaux du Vercors, les Baronnies, les Hautes Alpes, l'aval de la vallée. Die est une ville administrative où se trouve la sous préfecture, l'hôpital et des établissements d'enseignement et de formation. Le territoire est orienté vers l'agriculture, notamment la viticulture et l'élevage, sous signe de qualité ou d'agriculture biologique. Le tourisme est actif et orienté vers les espaces naturels et les sites historiques, culturels, religieux. Le tissu artisanal est dynamique.

Le milieu de la vallée est constitué de la plaine alluviale de la rivière Drôme. La commune de **Crest**, 8100 habitants (2006) en constitue le centre. C'est une ville à vocation administrative, de commerce, de services, et industrielle, avec la plasturgie. Des villages perchés s'égrainent le long de la vallée. A partir de Saillans, la vallée se resserre et ouvre sur deux bassins. Celui de la Gervanne fait le lien avec le Vercors, les terres au nord de cette vallée entrant dans le périmètre du parc naturel régional du Vercors. C'est l'une des zones de production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Le pays de Bourdeaux offre un paysage de vallée encadrée de hautes terres à habitat dispersé.

La zone de confluence est constituée par le canton de **Loriol**, qui compte 4 communes (14600 habitants) sur le débouché de la Drôme, dans la vallée du Rhône. C'est un espace étroit, entre fleuve et collines. Sa plaine alluviale est traversée par les axes routiers, autoroutiers et ferroviaires de la vallée du Rhône. L'autoroute a une bretelle d'accès à cette hauteur, alors que les gares ferroviaires sont à Valence ou Montélimar. Les villes de Livron et Loriol ont bénéficié de cette situation pour développer des activités commerciales et industrielles. Cette plaine est également un riche territoire agricole irrigué dédié aux grandes cultures, aux légumes de plein champ et à l'arboriculture.

La qualité environnementale de cette vallée est exceptionnelle, elle aurait pu conduire à la création d'un parc naturel régional de la haute vallée de la Drôme, qui aurait réalisé une continuité entre le parc très connu du Vercors, et celui qui va être très bientôt créé des Baronnies.

Cependant l'unité fonctionnelle, la solidarité entre ces zones géographiques et les activités qui s'y exercent, en eussent été gommées.

Ce « grand projet de Rhône-Alpes » a une dimension pertinente au point de vue économique et sociologique.

2.2 Une vallée accessible et accueillante

Sa seconde caractéristique est l'accessibilité. Elle fait partie des rares vallées non enclavées de notre territoire national. Le réseau autoroutier met la vallée à 1h de Grenoble, 1h15 de Lyon, 1h30 de Montpellier, 2h de Marseille. La ligne en site propre TGV et la gare de Valence-Rovaltain ont complètement changé son accessibilité et son attraction en la mettant à 40 minutes de Lyon, 1h de Marseille, 1h15 de Montpellier et 2h de Paris. Les aéroports internationaux de Lyon Saint Exupéry ou Marseille Marignane sont à moins de 2h et l'aéroport de Valence-Chabeuil à une demi-heure.

La liaison TGV et la gare du Rovaltain ont changé le lien de la vallée au monde, en passant d'une vallée insérée dans sa région Rhône-Alpes à une vallée reliée à l'Europe Occidentale.

Le lien historique et géographique crée par la Réforme, la révocation de l'Edit de Nantes puis le Réveil, c'est-à-dire la vallée dont l'arrière pays était constitué des Pays Bas, de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Italie vaudoise, existe à nouveau. Les missionnés qui sont venus à 20 reprises de Paris pour conduire les 50 entretiens nécessaires à la mission peuvent en témoigner.

2.3 Une nature préservée, un patrimoine valorisé, une grande vitalité culturelle

Le territoire de la vallée de la Drôme dispose de ressources naturelles très importantes et diversifiées qui offrent des paysages et des sites exceptionnels et variés. On recense de nombreux classements en ZNIEFF et en zone Natura 2000, auxquels il faut ajouter de nombreux espaces remarquables, dont certains ont une reconnaissance nationale (Parc du Vercors, réserve naturelle des Ramières, forêt du Saoû...).

Ces espaces naturels offrent une grande diversité écologique, susceptible d'être renforcée dans le cadre des trames vertes et bleues proposées par la loi Grenelle 2.

L'eau représente un enjeu majeur du territoire. **La rivière Drôme est l'élément naturel fédérateur de la vallée.** La rivière a fait l'objet du premier SAGE national, approuvé en 1997, et de deux contrats de rivière (1990, 1999). Cet enjeu, rendre à la rivière son bon état écologique, et la rendre accessible aux baigneurs, a été identifié très tôt par les élus locaux, les représentants de l'Etat, les représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles, des associations. Il a fait l'objet d'une mobilisation opiniâtre sur 20 ans pour conduire à un résultat remarquable, et il faut rendre hommage aux élus d'avoir mené cette politique. L'obtention par la Communauté de communes du Val de Drôme à Brisbane en 2005 du prestigieux International Riverprize, seul trophée mondial récompensant les meilleures gestions de rivière, reconnaît cette action.

Les acteurs de ce territoire ont mené des actions significatives de protection et de valorisation dans plusieurs domaines. Ils ont donné une grande importance à l'environnement (gestion des déchets, assainissement, entretien des rivières, gestion des ressources...).

En sus de ce patrimoine naturel, le territoire est marqué par une histoire riche dont les traces modèlent les paysages et offrent un patrimoine important, comme la tour de Crest, les villages perchés, le patrimoine cultuel protestant, le bâti agricole et rural. Joint aux savoirs faire agricoles et artisanaux, aux produits du terroir, cet ensemble forme une offre touristique diversifiée et de qualité à valoriser.

Ce patrimoine est mis en valeur par une vie socioculturelle très riche. La création y est importante, remarquable pour un petit territoire rural comme celui-ci. Les équipements culturels sont denses (médiathèques, cinémas, théâtres, lieux où pratiquent des amateurs...). La base régionale des arts de la rue de l'Ecosite d'Eurre est représentative de cette vitalité. De nombreux artistes sont présents dans la vallée. Les 250 associations culturelles et les 280 artisans d'art forment une trame solide. L'offre culturelle est donc très importante, riche pour les habitants et attractive pour les visiteurs.

La vallée pourrait créer un évènement culturel en exposant les travaux du sculpteur Emile Martin (1913-1995), natif de Loriol, dont une douzaine d'œuvres sont exposées au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris ou dans des sites parisiens (La demeure 10, 1968, exposée dans les jardins de Bercy).

2.4 Des hommes formés et motivés

Le territoire de la BioVallée est le plus étendu et le moins peuplé du département de la Drôme avec 52218 habitants sur 2165 km². La densité de population varie de 3 (canton de la Motte Chalancon) à 131 habitants au km² (canton de Loriol). Le solde naturel n'est positif que dans les cantons de Crest et Loriol. Mais la population croît dans tous les cantons grâce au solde migratoire. L'apport du solde naturel a été de plus de 500 personnes et celui du solde migratoire de près de 3000 personnes sur la période 1990-1999, faisant progresser la population de 6,6% pendant cette période.

La vitalité démographique du territoire est supérieure à celle de l'ensemble du département. Entre 2000 et 2020 la population du territoire devrait augmenter de 13,8%, proche de la moyenne régionale. L'apport migratoire élevé montre l'attractivité du territoire.

L'impact du vieillissement de la population, un peu plus âgée que la moyenne régionale, et de son accroissement dans le futur doit être anticipé, notamment la satisfaction du besoin de services à la personne.

La population est scolarisée dans la moyenne nationale. Pour la qualification, plus du tiers des personnes âgées de plus de 15 ans possèdent un diplôme de l'enseignement technique ou professionnel, en phase avec le fait qu'un tiers de l'activité du territoire se concentre dans le secteur de l'artisanat, de la petite industrie, de l'agriculture et du commerce. Par contre le domaine de qualification n'est pas en adéquation suffisante avec les besoins des entreprises locales qui connaissent des difficultés de recrutement.

La population active, 22241 en 1999, a fortement augmenté (13% sur la décennie 1990-99 contre 7,4% pour le département) mais va diminuer dans les prochaines années. Compte tenu du vieillissement de la population, du départ de la génération du baby-boom à la retraite, il n'est pas évident que le mouvement migratoire suffise à doter le territoire, en volume et en structure des qualifications nécessitées par le développement économique.

L'offre de formation initiale existante est habituelle pour un territoire de ce type avec cinq collèges et trois lycées. Néanmoins la majorité des personnes qui ont terminé leurs études et qui restent sur le territoire ont un niveau inférieur ou égal au niveau IV. Cela tient au fait que la vallée ne possède pas d'établissement d'enseignement supérieur hormis le lycée professionnel Saint Louis (un BTS et deux formations Bac plus 3) et le lycée de Die qui propose un BTS. Les jeunes qui veulent poursuivre leurs études rejoignent les pôles universitaires de Valence, Grenoble, Lyon ou Montpellier et ne reviennent pas forcément à l'issue de leurs études. La formation à distance actuellement en réflexion dans le Diois pourrait être une des réponses pour renforcer l'attractivité du territoire.

Bien que non situé dans la BioVallée, mais très proche, le lycée agricole public du Valentin à Bourg lès Valence qui compte près de 400 élèves offre des formations très intéressantes pour la vallée avec 3 BTS tournés vers l'agriculture, notamment bio, et l'alimentation, une licence professionnelle de transformation des produits de l'agriculture biologique et une classe préparatoire aux écoles d'ingénieurs et vétérinaires. L'exploitation agricole annexée s'est convertie au bio pour le lait et l'arboriculture. Un marché de vente directe a été organisé avec 15 agriculteurs.

Si un nombre important de jeunes de la vallée sont sans qualification et si la part de la main d'œuvre qualifiée dans le bassin d'emploi est moins importante qu'au niveau départemental, les travailleurs de plus de 50 ans sont plutôt bien qualifiés.

L'un des atouts du territoire réside dans son offre de formation tout au long de la vie très développée et de qualité.

Le GRETA Viva 5 qui intervient depuis 12 ans sur 5 pôles dont Die est un pôle d'excellence. Il emploie 80 personnes dont 30 sur Die et réalise le chiffre d'affaires remarquable de 1,4 million d'euros sur la BioVallée sur un total de 4 millions. Surtout le Greta a investi de longue date le champ de la formation au développement durable avec des formations aux métiers du patrimoine bâti avec des matériaux innovants, la commercialisation de produits bio, la formation d'agents du développement durable, l'éco construction et les énergies renouvelables, la délivrance du certificat de compétence en ingénierie des politiques environnementales.

Le CFA Bâtipôle de Livron compte 1000 apprentis, 45 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 4,5 millions d'euros dans le domaine du bâtiment et des travaux publics. Il est le premier de France dans les TP. Engagé en tant qu'établissement dans une démarche éco responsable, il forme par ailleurs ses apprentis aux nouveaux produits : béton de chanvre, chaux, brique, agglo collés, chauffe-eau solaires... Il pourrait être également la plate forme de formation en environnement et énergie des artisans de la vallée, notamment pendant les 16 semaines sans activités de site, si on lui demandait.

Le CFPPA de Die forme de 80 à 90 stagiaires par an avec 6 formateurs pour un chiffre d'affaires de 0,5 million d'euros dans des domaines qui correspondent parfaitement aux pôles de développement de la vallée : BPREA et certificat de spécialisation en agriculture biologique, formation en maraîchage biologique, berger d'alpage, métiers agricoles et pluriactivité notamment vers les plantes à parfums. Le CFPPA de Nyons, situé hors de la BioVallée, a une activité comparable sur le pôle des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, très important pour la Nyonsais mais qui se développe dans la vallée de la Drôme et qui va continuer à monter en puissance du fait de la demande.

2.5 Des activités économiques déjà liées à l'environnement

Les principaux secteurs d'activité se répartissent comme suit dans le bassin d'emploi Diois-vallée de la Drôme :

Agriculture et industries alimentaires : 30%

Commerce et réparation : 13%

Santé et action sociale : 8%

Construction : 7%

Hôtellerie et restauration : 6%

Activités récréatives et culturelles : 6%

2.5.1 L'agriculture biologique : la plus forte concentration territoriale en France

L'agriculture est un des principaux atouts du territoire. Ce secteur regroupe près de 900 exploitations dont 600 pour le Diois. Si la décroissance du nombre d'exploitants agricoles est rapide, comme sur le reste du territoire national (disparition d'un quart du nombre d'exploitations entre 1988 et 2000), on peut considérer que les exploitations de la plaine alluviale de la rivière Drôme ont su s'adapter, s'organiser pour rester compétitives et maintenir un nombre d'actifs significatif.

Le tiers des entreprises de la vallée sont agricoles et agro-alimentaires. Les exploitations agricoles se spécialisent et favorisent la qualité des produits.

Plusieurs filières sont marquées par un fort dynamisme :

L'agriculture biologique, car la Drôme est le premier département en nombre de producteurs bio en France. Avec 615 exploitations et 24078 hectares la Drôme consacre 10,7% de sa SAU à l'agriculture biologique, soit plus de 40% des surfaces bio et 20% des préparateurs certifiés bio de la région Rhône-Alpes. Dans la vallée l'agriculture bio regroupe 19% des exploitations agricoles et 17% de la SAU. La cave coopérative de Clairette de Die Jaillance, engagée dans la démarche depuis 20 ans, compte 12% de ses coopérateurs en Bio et produit 700000 bouteilles de vin bio par an sur une production totale de 8 millions de cols. La coopérative Terres Dioises réalise la moitié de son chiffres d'affaire en céréaliculture bio et ambitionne d'avoir 80% de ses adhérents en Bio.

L'agriculture biologique, lancée dans la vallée par des pionniers, est désormais acceptée par tous les acteurs et s'appuie sur un réseau institutionnel particulièrement dense (Corabio, Agribio drôme...)

Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales forment une filière très présente sur le territoire, comme dans le Nyonsais, grâce à l'implantation d'entreprises dynamiques. Il s'agit d'une filière agricole structurée par son aval. C'est un secteur porteur car la demande est en hausse constante et la mobilisation de petites surfaces favorise la diversification des exploitations vers cette production à forte valeur ajoutée.

La viticulture fournit une production identitaire à la vallée avec l'AOC Clairette de Die et les vins de Die. Cette activité a d'importantes retombées économiques et touristiques.

L'élevage caprin est en pleine expansion et n'arrive pas à répondre à la demande. La filière valorise ses produits, notamment avec l'AOC Picodon.

La vente des produits transformés à la ferme est en augmentation régulière depuis une vingtaine d'années, notamment dans le Diois. Il est significatif que les 1500 associations regroupées dans le réseau des AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) qui alimentent 70000 familles, ont tenu leur première rencontre nationale en décembre 2009 à Anneyron dans la Drôme.

Ces atouts favorables ne doivent pas masquer plusieurs fragilités.

L'une globale réside dans le vieillissement des exploitants agricoles, avec un nombre important de départs en retraite dans les 10 ans et donc la difficulté de la transmission des exploitations, notamment hors cadre familial en gardant en mémoire que les agriculteurs partent en moyenne à 60 ans.

Par ailleurs l'exploitation « transmissible » doit fréquemment changer de système de production pour être viable. Enfin l'enjeu foncier pour des

résidents secondaires à la recherche d'abord des bâtiments agricoles puis des terres agricoles crée une concurrence très forte. Au total le rythme de disparition des exploitations agricoles est aussi rapide que dans le reste du département.

L'autre fréquente est territoriale, car si les exploitations de la vallée ou celles de la zone de production de la Clairette de Die se transmettent et se maintiennent globalement, la déprise agricole est sensible dans les cantons du bassin de la Gervanne, du Roubion, du pays de Bourdeaux ou dans les hautes terres des cantons de Chatillon ou de Luc en Diois, qui souffrent davantage de l'exode rural et d'une déprise agricole classique.

Enfin la dernière fragilité est sectorielle avec la crise de l'arboriculture du bas de la vallée. La viabilité de cette filière est obérée par l'inorganisation, la concurrence étrangère notamment par les coûts de main d'œuvre, la difficulté à stabiliser et rémunérer une main d'œuvre qu'il faudrait qualifier, les conditions de travail, de logement et de transport offertes, l'usage important des pesticides. La faillite de la coopérative Drôme Fruits en est le symbole.

Elle l'est aussi pour les filières de grandes cultures, en dehors de la production de semences sous contrat, qui sont dépendantes de l'irrigation. Or l'usage de la ressource rare de l'eau fluviale et des nappes peut ne pas être dans le futur aussi favorable à l'usage agricole, en tout cas pas au même prix. Il en va de même des aides européennes dont le volume et le niveau pourraient se réduire rapidement à partir de 2014.

L'agriculture et la forêt ne doivent pas être considérées seulement comme des secteurs économiques dont les enjeux seraient circonscrits à leur viabilité intrinsèque. Ces deux activités font partie des éléments identitaires de la vallée, et jouent un rôle majeur dans le maintien du cadre de vie recherché par les habitants et dans l'attractivité du territoire. Le maintien et l'installation d'agriculteurs sont des enjeux vitaux, qui concernent l'ensemble des acteurs politiques, économiques et associatifs, au-delà des organisations professionnelles agricoles ou forestières. L'agriculture multifonctionnelle de la vallée, au sens de la loi d'orientation agricole de juillet 1999, assure une production agricole, une fonction sociale et les externalités positives en matière d'environnement et de protection des paysages. Dans la partie de la vallée classée en zone de montagne, elle est probablement la seule activité économique possible hors travail intellectuel et télé travail.

2.5.2 L'industrie, le commerce, l'artisanat, les services, le tourisme, un ensemble d'activités qui peuvent conforter un développement responsable, dans une vallée bien reliée au reste du pays

Depuis 10 ans le tissu économique de la vallée a connu la désindustrialisation, la concentration des activités autour des pôles urbains et le développement de l'artisanat et du tourisme.

Comme d'autres régions la vallée a vu disparaître ses petits pôles industriels traditionnels (textile à Crest par exemple). Elle a vu les grands groupes délocaliser leur production ailleurs (Rhône-Poulenc, Dim, Nouharet...).

Par contre il existe un réseau de PME dynamiques dans le domaine de la logistique (Debeaux, Skipper, Bernard...), de la plasturgie et de la sous-traitance industrielle (CJ Plast, Epitact, Edafim, Carpener), du commerce (parc des Crozes) et de l'artisanat.

Les TPE sont fortement représentées, notamment dans le Diois où 90% des entreprises ont moins de cinq salariés.

L'enjeu de la création et de la transmission des entreprises (250 par an en moyenne) est donc majeur. Cette activité est bien accompagnée par les collectivités locales, la CCI et des centres de ressources. Mais il n'en demeure pas moins que la difficulté de la transmission-reprise d'activité déjà notée en agriculture est très prégnante dans le commerce, l'artisanat et l'industrie où 20% des chefs d'entreprise ont plus de 55 ans.

On constate donc que l'enjeu économique pour la BioVallée réside dans les PME, les TPE et le soutien à l'auto entreprise, et donc que les efforts doivent être tournés vers les non salariés.

Les entreprises agroalimentaires et médicinales confortent l'amont agricole, viticole et des plantes médicinales. On peut citer dans le crestois Hero France (CA 80 millions d'euros), EURENA, et les entreprises de transformation avicole, la cave coopérative de Clairette de Die Jaillance avec ses 220 adhérents, ses 130 salariés et ses 30 millions d'euros de chiffre d'affaires. De nombreuses entreprises locales ont l'intérêt d'offrir un lien fort avec le territoire et de valoriser ses produits : Sanoflore, Herbier du Diois, laboratoire d'innovation végétale, Herbarom, Huilerie Richard, SCOFF, fromagerie de la Drôme, pains de Beaufort, coopérative de plantes aromatiques du Diois.

Ce sont ces filières territorialisées qu'un projet de territoire comme BioVallée peut soutenir en favorisant la collecte et la transformation des produits, en offrant les surfaces foncières pour la production et la commercialisation, en soutenant l'optimisation inter-entreprise, la logistique et le transport notamment par des plates-formes...

L'artisanat demeure un secteur dynamique du territoire, notamment le bâtiment qui représente 9% de l'activité. Les services à la personne représentent déjà un nombre d'emplois non négligeable et semblent avoir un fort potentiel de développement, dans le maintien des personnes âgées à domicile, la création d'établissements et d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) par le Conseil général ou la garde d'enfants.

Le tourisme est un véritable levier de développement économique. La volonté de développer ce secteur qui peut valoriser l'environnement exceptionnel de la vallée est exprimée dans les chartes et contrats de développement durable (CDDRA et CDPRA de la région R-A). L'emploi non salarié du tourisme est évalué entre 300 et 400, l'emploi salarié représente 275 permanents et 175 saisonniers.

La clientèle étrangère vient du Benelux, d'Allemagne, de Grande Bretagne et de Suisse.

L'image est bonne. Elle est quand même insuffisante, concurrencée par la forte notoriété internationale de la Drôme Provençale. La vallée de la Drôme est insuffisamment connue et difficilement située sur la carte. Du fait de son côté « off shore », la marque BioVallée (BioVallée d'où ?) ne lui a pas apporté une once de notoriété.

Le positionnement et la qualité du territoire sont de ce fait peu affirmés dans l'organisation de l'offre touristique. La marque BioVallée, si elle était territorialement identifiée et se déclinait en cahiers des charges et garanties de qualité pourraient contribuer à un positionnement plus affirmé.

Cette faible notoriété est confirmée par le glissement observé vers une clientèle de proximité, issue de Rhône-Alpes et PACA, au détriment des clientèles de l'Île de France ou du Nord Pas de Calais.

L'offre d'hébergement est diversifiée mais ne correspond pas toujours à la demande. Le cœur de l'offre est constitué du camping qui mobilise 60% de la capacité d'hébergement. Elle attire une clientèle, issue notamment du Benelux, à revenus moyens, pour des séjours relativement longs.

La vallée compte trop peu de lits hôteliers (11% de l'offre) et la qualité est moyenne puisque l'essentiel des hôtels ne vont pas au-delà des prestations trois étoiles. L'offre pour une clientèle à revenus élevés en courts séjours d'affaires ou d'agrément n'est donc pas disponible. Cette clientèle, notamment anglaise ou allemande, va donc en Drôme Provençale pour trouver l'offre qui lui correspond. Il faudrait donc créer une offre de haute qualité. Alain Dominique Perrin, ancien patron de Cartier, développe un concept « d'original camping » 4 étoiles respectueux de l'environnement dont le premier à été créé sur l'île de Noirmoutier en 2009.

Enfin, paradoxe d'une petite région accueillante et qui a tant à offrir, le territoire propose peu de logements locatifs de vacances, notamment en meublé labellisé. Ce type d'hébergement pourrait satisfaire une clientèle familiale à revenus moyens ou élevés, en ou hors saison. Ce type d'offre pourrait avoir l'avantage d'être le plus typique d'une région, d'impliquer les citoyens et de leur offrir directement des revenus. Le public allemand ou belge est friand de ce genre d'offre.

Le développement de l'offre locative nécessite une labellisation pour garantir la qualité que BioVallée pourrait offrir. L'offre est à développer dans toutes les catégories sociales. L'offre agricole (bienvenue à la ferme, accueil paysan...) est faible en volume dans la vallée notamment parce que les viticulteurs n'ont pas vraiment besoin d'un complément d'activité et de revenu de ce type. Mais l'agritourisme pourrait être un pôle de développement de la BioVallée.

Mais l'organisation institutionnelle du réseau touristique de la vallée est encore insuffisante. Sous l'impulsion du précédent contrat de développement touristique, un réseau constitué par les 12 offices de tourisme et syndicats d'initiative fonctionne de manière informelle.

Si le Diois est relativement bien organisé, il manque une réelle politique de promotion touristique au niveau de la vallée que BioVallée pourrait promouvoir.

Enfin la vallée possède d'ores et déjà un réseau d'entreprises de pointe directement liées au marché de l'environnement : sociétés de conseil spécialisées (cabinet Breuil consultants, Epitact, laboratoire d'expertise Solevi), plate forme de distribution d'alimentation biologique, architectes intégrant la démarche HQE, spécialistes en chauffage à énergie renouvelable, éco-constructeurs...Les métiers de la croissance verte dont on attend au plan national 600 000 emplois en 2020 sont déjà bien présents dans la vallée.

2.5.3 Le logement et l'habitat : un frein au développement

Le territoire subit la pression foncière liée aux activités économiques et à la recherche de résidences secondaires (19%) du parc. La pénurie de logement à la location ou en propriété entraîne un accroissement des prix et des loyers. L'offre locative est insuffisante. Le parc social est faible, alors qu'une part élevée de la population bénéficie des minima sociaux.

2.5.4 Transports et infrastructures : une mobilité entravée au sein de la vallée

La desserte départementale le long de la vallée, de Die à Crest, vers Loriol et Valence est de qualité, et la zone de confluence se relie aux axes de la vallée du Rhône. Mais les difficultés de communication sont réelles entre les bourgs du Diois et Die, il faut trois quarts d'heure pour atteindre Die depuis Lus la Croix Haute ou la Motte Chalancion qui sont à 42km.

La voie ferrée qui dessert le territoire relie Valence, Gap et Briançon avec une fréquence limitée à 3 ou 4 trains par jour.

Il est difficile de se déplacer en transports en commun de manière régulière sur le territoire. Ils sont constitués des trains et autobus départementaux notamment pour le transport scolaire. 14% des ménages ne sont pas équipés d'une voiture. La couverture ADSL-mobile est correcte, notamment sur Die, mais le désenclavement de l'arrière pays et la couverture ADSL haut débit est àachever.

Le val de Drôme bénéficie d'une position favorable au sein de la région Rhône-Alpes. Il s'agit d'une vallée non enclavée, proche, sur l'axe nord-sud de la vallée du Rhône des agglomérations de Valence et Montélimar. Cet axe, auquel la vallée se raccroche au niveau de Loriol-Livron est desservi par les nationales 7 et l'autoroute A7.

La gare TGV du Rovaltin (Romans-Valence-Tain l'Hermitage) lui assure une liaison ferroviaire rapide avec un bon cadencement sur Paris, Lyon au nord, sur Nîmes, Montpellier, Perpignan, Marseille, Nice au sud.

2.6 Des collectivités locales engagées de longue date dans un projet de territoire

L'historique des documents de programmation et des projets sur le territoire montre que la démarche est ancienne, qu'elle a porté sur différentes portions du territoire de la vallée et sur des sujets différents. Tous ces projets et leurs déroulements, démontrent la continuité de la démarche des élus et des acteurs du territoire. Ils confirment la légitimité du projet BioVallée.

La liste des projets est la suivante :

Le livre blanc du Diois (1971)

Le contrat de pays (1980)

La création de la zone naturelle des Ramières (1987)

Les deux contrats de rivière (1990,1999, le troisième est en cours)

Le premier SAGE de France en 1997 (le deuxième est en cours)

Le contrat de développement touristique (1992-98)

Le contrat global de développement (1998-2002)

Le contrat de pays du Diois (2005)

Le contrat territorial Emploi Formation Etat Région

La mission locale unique

Le plan climat énergie du conseil général pour le territoire BioVallée

Les deux Contrats de Développement en Région Rhône Alpes en cours

Les deux Projets Stratégiques Agricoles et de Développement Rural (PSADER) validés Pays Diois et Vallée de la Drôme, qui déclinent le plan régional pour l'agriculture et le développement rural de 2005.

Le pôle de compétitivité Parfums arômes senteurs PACA Rhône Alpes

Le pôle d'excellence rurale BioVallée sur les plantes aromatiques et médicinales, le génie végétal, et l'éco-construction 2006-2009.

C'est la rivière Drôme, conjonction d'un élément géographique et d'une volonté humaine d'assurer sa qualité, qui fonde l'identité de ce territoire et le projet porté par les collectivités.

Ce projet a plus de 30 ans. La contractualisation entre la Région et la vallée date de l'Etablissement Public Régional, antérieur à 1977, et l'intercommunalité se met en place assez tôt, aux alentours de 1979. L'acte fondateur est l'élaboration du contrat de rivière, le deuxième de France après celui de l'Ardèche, en 1987, qui sera signé en 1990. (En 1987, un des acteurs du projet, Didier Jouve, est recruté par la communauté de communes du Val de Drôme pour travailler sur le contrat de rivière). En 1990 la vallée devient le territoire expérimental de la loi sur l'eau qui sera marqué par la mise en place du premier SAGE de France, mais aussi le plus exemplaire.

Les projets de structuration de la vallée s'articulent autour de **cinq communes ou communautés de communes**, d'Ouest en Est :



La plus peuplée, la plus riche économiquement et la plus active est la **communauté de communes du Val de Drôme**, dont le président est Jean Serret, conseiller général du canton de Crest Nord. Elle regroupe les communes des cantons de Loriol, Crest Nord, Crest Sud, à l'exception de la ville de Crest. Sa population, en croissance du fait d'un solde naturel et migratoire positif, doit être à l'heure actuelle proche de 31000 habitants (30000 habitants au recensement 1999).

L'accord au sommet pour le développement de la vallée s'est fait entre les pionniers de la CCVD et les responsables de la **communauté de communes du Diois**. Son président est Alain Matheron, conseiller général du canton de Châtillon en Diois. Elle regroupe les communes des cantons de Die, Luc en Diois, Châtillon en Diois, la Motte Chalancon et Bourdeaux soit 6000 habitants au recensement 1999. Son solde naturel est négatif et son solde migratoire est positif au profit du seul canton de Die, sa population devant être actuellement d'environ 6300 habitants. Die est le cœur identitaire de la vallée, identifié comme tel par l'Etat qui en a fait le siège d'un arrondissement, qui comprend toute la BioVallée plus le canton de la Chapelle en Vercors, cœur du PNR du Vercors, moins le canton de Loriol. En sus de la sous préfecture, on y trouve le lycée et surtout l'hôpital.

Le pays de Saillans est constitué de 11 des 12 communes d'un seul canton de 177 km², qui compte 1900 habitants soit une densité faible de 10 habitants au km², et une population active de 700 personnes. L'évolution de la population, entre un solde naturel négatif et un solde migratoire positif, est en croissance de moins de 10 unités par an. Il est présidé par Madame Marie Christine Darfeuille, maire d'Espenel. Le pays de Saillans se rattache géographiquement plutôt au Diois, puisque c'est à partir de Saillans que l'on passe brutalement de la plaine alluviale et des basses collines à un dédale de bassins et de vallées dominés par des crêtes calcaires. Un tiers de la superficie de l'appellation Clairette de Die est sur le canton. Mais du fait des transports, du système de formation, des flux économiques, le pays de Saillans est dans l'attraction de Crest.

La ville de Crest n'appartient à aucune intercommunalité. Elle est sortie de la communauté de communes du Val de Drôme en 1994 et de la communauté de communes du Crestois en 1996. Elle compte 8100 habitants et une population active de 3100 personnes. Elle connaît un solde naturel négatif et un solde migratoire positif qui lui assurent une croissance démographique très faible. Mais elle est idéalement située au milieu de la vallée, bénéficie d'une forte identité historique (la tour de

Crest), est un bourg administratif avec un collège et plusieurs équipements administratifs, est bien reliée à Valence, le Rovaltain, la vallée du Rhône et le Diois. Elle est donc au centre de la vallée sans en être le « cœur battant ». Son député-maire Hervé Mariton est un élu d'audience nationale. Mais le cœur de sa circonscription électorale est le Diois. A la notion de vallée de la Drôme qu'il limite à la rivière, il privilégie trois sous-ensembles : le Diois, le Crestois et le Val de Drôme. Les divergences entre les élus sur les objectifs de développement (agriculture OGM ou Bio, projet global intégrateur ou multiplicité de projets ponctuels...), sur les intitulés (Ecovallée ou BioVallée), sur la gouvernance (amorce ou non d'une reconfiguration des intercommunalités), ont conduit la ville de Crest à ne pas adhérer, à ce stade, au projet BioVallée.

La communauté de communes du Crestois a été créée en 1993-94. Elle regroupe les trois communes d'Aouste sur Sye, Piegros la Clastre, et Mirabel et Balcons soit 4500 habitants. Elle est présidée par Gilles Magnon, maire de Piegros et son siège est à Aouste. Elle compte une zone artisanale (saturée) à Aouste et une zone commerciale. Elle gère la station d'épuration (commune avec les municipalités d'Eurre et Divajeu), la collecte des déchets, l'habitat locatif pour attirer des familles jeunes.

Au total c'est donc un kaléidoscope de cinq collectivités qui a entrepris de mener des projets de territoire avec une population modeste de 50000 habitants. Dans certaines hypothèses, elle pourrait compter guère plus de deux conseillers territoriaux dans le cadre de la réforme territoriale prévue pour 2014 et examinée actuellement par le parlement.

Un ensemble de cinq collectivités n'est pas forcément un gage de cohérence. La solidarité voulue entre l'amont et l'aval est intéressante. Mais des germes de tension existent.

3 DES INTERETS PARFOIS DIFFERENTS... MAIS QUI POURRAIENT CONVERGER

3.1 Entre l'amont et l'aval de la vallée et entre les centres administratifs et économiques

Les premières différences, déjà présentées dans la précédente partie, sont géographiques. On distingue une haute vallée constituée du Diois, un milieu de vallée autour de Crest et une zone de confluence Drôme-Rhône qui ouvre l'aval de la vallée au sillon rhodanien et à l'attraction du chapelet de métropoles qui le bordent dont Valence.

La CCVD, collectivité moteur du projet de territoire compte le plus de ressources. Elle s'appuie sur son réseau de PME, sur l'agriculture biologique. Elle veut initier une démarche de développement durable et de formation en s'appuyant sur l'Ecosite du Val de Drôme de 50 hectares autour d'un lac, situé sur son territoire, à Eurre, sur une ancienne base de travaux de la LGV. Cet Ecosite jouxte la réserve naturelle des Ramières. Il s'agit de l'un des 35 écosites créés en Europe dont 4 en France. Il a pour objectif de réunir des activités économiques, des habitations en prolongement du village d'Eurre, des espaces naturels et des activités culturelles, en développant des infrastructures HQE. Actuellement la première tranche aménagée compte 15 hectares et elle comporte un pôle culturel des arts de la rue, un restaurant, un centre de conférences, un bâtiment d'artisanat, des habitations témoins HQE...

L'avantage est d'offrir une première infrastructure visible de la BioVallée. L'inconvénient est d'être installé dans le bas de la vallée, par la communauté de communes la plus 'riche', ce qui prête le flanc au soupçon de soutenir BioVallée pour développer en fait son Ecosite.

Globalement, la situation de la CCVD, à proximité du couloir rhodanien, lui assure une possibilité d'attraction d'activités économiques importante, dont elle use naturellement dans sa communication tournée vers les entreprises ; « votre entreprise prend de la valeur ...naturellement », slogan de la plaquette Ecosite.

Pour la CCVD, la BioVallée est un « plus », un élément de différenciation qui lui évite d'être le simple débouché d'une bretelle de l'autoroute du sud, noyée dans le continuum indistinct de la vallée du Rhône. Mais son territoire se développerait également fortement, et sa population croîtrait sans la BioVallée.

Le Diois, territoire plus enclavé et à faible densité de population, s'appuie sur une centre administratif menacé, surtout son hôpital qui peut avoir du mal à se maintenir avec toutes ses composantes si près de Valence. Sa forêt peut fournir des ressources en termes de biomasse et de bois d'œuvre mais elle est sous exploitée, et il faudrait concevoir l'acheminement de ses produits vers le bas de la vallée. Elle a une bonne image touristique et le flux touristique qui l'irrigue est déjà important, mais c'est sur son territoire qu'il conviendrait de pallier les déficiences de l'offre touristique que l'on a déjà soulignées. Le projet de Biovallée est vital pour cette partie amont de la vallée.

Mais les multiples projets successifs du centre du Martouret, situé au cœur du Diois sont symptomatiques de la difficulté d'élaboration d'un projet mobilisateur qui pourrait être l'Ecosite du Diois.

Le Martouret est un ancien centre médico-social devenu un centre de vacances de 42 hectares, situé dans un site splendide, qui compte 6 bâtiments aux standards des années 70 pouvant accueillir entre 200 et 300 personnes. Propriété de la communauté de communes du Diois depuis 2005, il est géré par une nouvelle association locale « Le Martouret » depuis 2004, qui accueille des jeunes pour des séjours de vacances et des groupes pour des séjours thématiques.

Il y a eu de nombreux projets depuis 2005 ; un premier projet proposé en 2008 à la CCD tendait à créer sur les 8 hectares constructibles une résidence hôtelière de 50 chambres (dont la mission confirme la nécessité) avec piscine et restaurant pour accueillir les séminaires et les congrès, une résidence pour seniors actifs de 50 pavillons et une salle polyvalente sport et culture pour la ville de Die. Il s'agit donc à la fois d'un projet centré sur les besoins de la ville de Die et d'un projet touristique pour la BioVallée.

L'Etat a proposé un projet Naturasport en juin 2008 qui aurait été porté dans le cadre d'un projet Leader Plus 2007-2013. Il se serait agi de créer un centre médico-sportif vraisemblablement porté par le centre hospitalier de Die, de créer une plaine du sport avec la commune, de développer des actions éducatives portant sur la nature pour des publics divers. Le chiffrage de ce projet de 6,6 millions d'euros HT montrait que malgré les 50% de subventions possibles, l'encours d'emprunt sur ce seul projet saturait le niveau d'endettement supportable de la CCD pour de longues années. En complément sur le contenu, la CCD a fait réaliser par le consultant MBBB Entreprises et Territoires le projet de « centre de référence tous publics pour expérimenter la citoyenneté en pleine nature pour la santé, le bien être et le sport ».

On aurait donc un Ecosite réalisé par une communauté de communes prospère de l'aval de la vallée avec, en miroir, un Ecosite qu'une communauté de communes de l'amont ne peut réaliser qu'en y consacrant

toutes ses ressources fiscales et qu'elle n'arrive pas à concrétiser depuis deux ans. Cela montre bien que la Biovallée doit être la vallée des projets communs et solidairement portés et non pas égrainer des projets issus et portés par les cinq collectivités.

Le centre de la vallée, qui subit l'attraction de Valence, accrue par la gare TGV du Rovaltain et son pôle d'activité, est éclaté entre trois micro-collectivités qui n'ont pas pour l'heure réussi à élaborer un projet commun. La ville de Crest a mis en place une démarche Agenda 21 publiée en 2006 et reconnue par le commissariat général au développement durable en novembre 2008. Ce projet intéressant porte sur l'aménagement urbain, les déplacements, la gestion des ressources, le développement économique et touristique, l'action sociale et la qualité de la vie. Il démontre que les préoccupations de développement durable de la BioVallée ne lui sont pas étrangères. Mais un projet territorial, même exemplaire, peut difficilement s'épanouir sur 23km²

Le projet de BioVallée peut intéresser cette zone intermédiaire pour les transports, le tourisme et l'impact écologique du projet. Certes les élus du centre de la vallée ont amorcé une démarche de rapprochement entre les trois collectivités. Aussi ils ne doivent pas craindre de persévéérer dans cette voie. Le gain financier, immédiat et direct, est peut-être limité. Mais c'est une notoriété régionale, nationale voire internationale qui doit être visée sur le long terme.

A ce stade, plusieurs projets à géométrie variable regroupent donc déjà tout ou partie des acteurs. Néanmoins ils séparent le Diois du reste de la vallée.

Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du CDRA, un conseil local de développement à été mis en place entre les communautés de communes du val de Drôme, du Crestois, du pays de Saillans et la ville de Crest, représentés dans le syndicat mixte de développement de la vallée de la Drôme (SMDVD), cette instance de démocratie participative permettant aux habitants d'éclairer les choix des élus à travers des commissions dédiées à l'agriculture, aux déplacements, à l'emploi, à l'habitat, à la valorisation du patrimoine, à la culture, au développement durable et au tourisme. Il existe également un CLD dans le Diois.

La région Rhône Alpes, en ayant crée 2 CDRA et 2 PSADER sur le territoire de BioVallée dont elle veut faire un seul territoire de projet et un seul grand projet, a contribué à rendre difficile la gouvernance de la BioVallée.

Il en est de même dans le domaine de l'habitat, où Die et le Crestois travaillent chacun à leur programme local de l'habitat (PLH).

Enfin le Diois ne semble pas intéressé par le projet de SCOT rural soutenu par les autres communautés de communes.

Ces divers projets territoriaux constituent une première étape. La BioVallée de la Drôme doit en réussir la synthèse.

La convergence des intérêts des trois pôles de la vallée et des cinq collectivités est donc possible mais reste encore largement à réaliser.

Une phrase extraite de l'introduction de l'étude réalisée en 2009 par les CFPPA de la vallée de la Drôme, du Diois et du Vercors intitulée « quelles perspectives de développement pour un agroécotourisme dans la Biovallée » est significative : « cette idée de BioVallée est née de l'imaginaire de quelques personnes qui rêvaient d'un territoire pionnier en matière d'écologie dans lesquels deux entités distinctes, le Diois et le Val de Drôme, travailleraient ensemble à la construction d'un lieu de vie exemplaire pour les générations futures ».

En résumé « Là où il fait bon vivre » est un vœu qui doit réunir tout le monde.

Bref l'utopie d'aujourd'hui peut être la réalité de demain.

Du rêve des pionniers à un projet incarné dans un territoire et porté par ses habitants, l'enjeu de la BioVallée de la Drôme est bien là. Cela passe par une participation de tous à la construction d'un projet fédérateur.

3.2 La BioVallée, un projet fédérateur initié par les collectivités locales auquel les acteurs économiques et sociaux, comme les citoyens, doivent maintenant être associés pour se l'approprier

La notion de BioVallée s'est d'abord appuyée sur les différentes initiatives pour les fédérer et leur donner du sens.

La marque BioVallée a été déposée le 7 janvier 2002 et a été complétée le 17 février 2006 pour en faire une marque collective.

Le terme de BioVallée a été préféré à celui d'Ecovallée qui va ensuite être utilisé par la plaine du Var. Cette Ecovallée du Var, projet lancée en 2005, a fait l'objet d'une Opération d'Intérêt National, la première dédiée au développement durable, qui englobe 15 communes et 10000 hectares,

où résident 120000 personnes et qui comptent 60000 emplois. Cette opération a été lancée par le Premier Ministre le 24 décembre 2007 avec la création d'un Etablissement Public d'Aménagement, comme pour Euroméditerranée à Marseille ou la Défense dans les Hauts de Seine.

En 2002 BioVallée regroupe sous ce terme un ensemble d'initiatives en matière de développement durable en essayant de les fédérer et de leur donner un sens. Ainsi la présente le livret d'accueil « bienvenue à biovallée » édité par le conseil régional, le conseil général et les 4 communautés de communes parties prenantes.

Ce document rappelle tous les projets territoriaux menés depuis 30 ans.

Il fait donc le lien entre le développement de l'agriculture biologique, démarche collective de l'Etat, des collectivités et des organisations professionnelles agricoles, l'Ecosite du Val de Drôme, les projets d'écoquartiers (Loriol, Grâne...), les actions collectives de gestion de l'eau, le site atelier bassin de la Drôme de la Zone atelier Bassin du Rhône qui regroupe 20 équipes de 13 établissements de recherche, la gestion des déchets de la CCVD, la gestion de la réserve naturelle des Ramières, les actions régionales en faveur du pastoralisme en montagne, l'action d'un certain nombre d'entreprises ou d'associations considérées comme exemplaires. Puis le document décrit de manière classique l'accessibilité du territoire et ses atouts touristiques.

Ce document, inventaire de projets, de démarches et d'acteurs différents, édité par la Mission Ingénierie et Prospective Rhône Alpes pour le compte de la région, du département et de la CCVD montre bien qu'au départ BioVallée est une marque « ombrelle » qui permet d'identifier et réunir un ensemble d'initiatives qui vont dans le même sens.

L'aspect territorial n'est paradoxalement pas mis en valeur puisque BioVallée n'a pas d'accroche locale. Le terme *BioVallée de la Drôme* n'avait pas été retenu. Le rapport reviendra sur ce sujet central. A ce stade, il est clair que le choix d'exemplarité avec son côté « off shore » prime sur celui de territoire.

En effet l'objectif officiel présenté dans les documents entre collectivités indique que les communautés veulent faire de la vallée un territoire de référence au niveau européen en matière de développement humain durable. Leur stratégie vise à faire converger vers cet objectif commun l'ensemble des politiques publiques, les initiatives économiques, associatives et citoyennes. BioVallée veut donc devenir un territoire école et un laboratoire dans le domaine des éco-activités.

Ce choix est conforté par le projet de BioVallée comme plateforme nationale de formation continue dédiée à l'environnement, au développement durable et à la gouvernance territoriale à partir des salles de cours et de conférence de l'Ecosite d'Eurre, en liaison avec l'institut de formation à l'environnement, l'atelier technique des espaces naturels, l'association dynamique d'information et de formation sur l'environnement et le développement durable, Néopolis organisme de formation de l'INEED Rhône Alpes et centre de ressources de la CCI de la Drôme, le centre national de la fonction publique territoriale et l'institut de l'écologie en milieu urbain, qui a commencé ses activités à l'automne 2009.

De son côté la région Rhône Alpes a initié en 2005 une politique d'aménagement du territoire, le label « Grand projet Rhône Alpes ». Cette nouvelle politique contractuelle de labellisation vise manifestement à concentrer des moyens significatifs sur des territoires ayant des projets, en sus des politiques transversales régionales qui s'adressent à tous les territoires rhône-alpins. Elle est pertinente car il est clair qu'il faut faire de l'échelon régional le pivot de la programmation et de la mise en œuvre des politiques en faveur des zones rurales.

Cette politique vise à accompagner des projets d'envergure nationale ou internationale et à créer des effets d'entraînement dans la région et avec les régions environnantes.

La méthode intéressante prévoit d'identifier les domaines d'excellence à développer, la maîtrise d'ouvrage du projet à laquelle la région peut participer, la déclinaison du projet au niveau des différentes échelles territoriales, la définition des budgets et la gouvernance à base de comités de pilotage politiques et techniques auxquels la région est associée.

7 grands projets sont en cours de labellisation. Il s'agit soit de projets ponctuels à dominante scientifique, technologique ou économique (parc scientifique d'écotoxicologie du Rovaltain, centre de recherche sur l'eau du lac du Bourget, espace de restitution de la grotte Chauvet, pôle du design de Saint Etienne), soit de projets de territoire avec les collectivités locales comme la Biovallée (le pôle métropolitain autour de la ville durable du Nord Isère, le contrat d'agglomération transfrontalier du franco-valdo-genevois).

Le grand projet Rhône-Alpes : la BioVallée de la Drôme est l'unique grand projet rural, et celui qui a l'ampleur territoriale la plus vaste.

Naturellement il a été soutenu par monsieur Didier Jouve, un de ses concepteurs. Il était vice président Vert du conseil régional dans la

mandature 2004-2010, chargé de l'aménagement du territoire et des grands projets, directeur adjoint de la communauté de communes du Val de Drôme.

La volonté régionale de créer des pôles thématiques à rayonnement international est une conception politique naturelle et pertinente.

Le conseil général de la Drôme, pour sa part, dans la nouvelle mandature présidée par le sénateur Didier Guillaume, ayant axé sa communication sur le premier département bio de France, souhaite faire de son département le département leader en matière de développement durable, en ayant engagé en 2009 un plan d'actions en ce sens. Or le territoire de la vallée de la Drôme est le seul des territoires de la Drôme où cet objectif est partagé par les citoyens et les acteurs politiques, économiques, sociaux. Les élus de la Biovallée, conseillers généraux et présidents d'intercommunalité de la vallée ont donc naturellement proposé cet objectif d'Eco-territoire sur lequel ils sont en pointe..

La conjonction de ces volontés a conduit les 6 collectivités (la région, le département, les 4 intercommunalités) à se mettre d'accord sur un protocole créant un grand projet Rhône Alpes BioVallée.

Il comporte deux axes :

Le premier prévoit de développer un programme 2010-2014 complémentaire des actions déjà menées sur le territoire au travers des PSADES et des CDRA pour ce qui concerne les actions régionales, des actions de droit commun dans le sens du développement durable financées par le département et du contrat de rivière et de toutes les initiatives convergentes dans la vallée.

C'est le premier aspect fédératif des initiatives avec une marque porteuse de notoriété « BioVallée ».

Le second axe consiste, toujours en s'appuyant sur les multiples expériences de développement local durable (SAGE, contrat de rivière, éco-site, agriculture biologique, centre d'expérimentation agricole d'Etoile sur Rhône, réseau de formation continue dans les métiers de la croissance verte, associations innovantes de type Terre de Liens, les Amanins ou les Compagnons de la terre) à faire de la vallée de la Drôme un territoire de référence européen en matière de développement humain durable, un « Fribourg rural ».

Les axes de travail concrets, avec des objectifs quantifiés, portent sur l'aménagement d'un éco-territoire de référence (100% de la consommation d'énergie du territoire hors déplacements en énergies

renouvelables en 2020, création de 15 éco-quartiers ou éco-hameaux, 80% des nouvelles constructions touristiques éco-conçues...), la valorisation des bio ressources et le développement de bio-activités (doublement en 5 ans des emplois dans les bio filières, 50% d'agriculteurs biologiques en 2015...) et enfin la construction d'un éco-territoire école (formation initiale et continue, recherche, expérimentation, expertise).

Bien que le laps de temps d'un projet de cette ambition soit de 15 à 20 ans, la nécessité d'inscrire ce grand projet Rhône Alpes (GPRA) dans la mandature 2010-2014 a conduit à en faire un premier plan de 5 ans. Cela pourrait nuire un peu à sa crédibilité. Par exemple il sera difficile de passer de 20 à 50% d'agriculteurs en agriculture biologique quand la conversion prend 3 ans.

Ce programme se décline en 15 actions concrètes, dont le montant à été estimé à 75 millions d'euros.

La région a prévu un financement de 10 millions d'euros, le département de 9 millions. L'autofinancement des projets, tous maîtres d'ouvrage confondus, est estimé à 22 millions d'euros. Les autres financements (Etat, Agence de l'eau, Ademe...) restent à fixer.

Le protocole du GPRA BioVallée a été approuvé par la commission permanente du conseil régional le 9 juillet 2009 et par le conseil général le 14 décembre 2009.

Le projet BioVallée permet de concevoir un ensemble cohérent d'actions sur l'éco-territoire de la vallée. Chacune des trois entités géographiques de la vallée et des cinq intercommunalités y trouvera un intérêt global et à long terme. Pour cela il faut le concevoir comme une fédération de projets dans le respect des identités du Diois, du Crestois et du Val de Drôme.

L'exemplarité de ce projet n'est pas à rechercher ailleurs : «un Fribourg rural ». Les richesses de la nature, des hommes, et des entreprises font de la BioVallée de la Drôme, un cas unique. En s'appuyant sur l'existant, l'avenir peut facilement s'imaginer en symbiose avec la nature.

Les collectivités locales ont initié ce projet et c'est tout à leur honneur.

Les acteurs économiques et sociaux l'ont inspiré par leur rôle de pionniers. Ils pourraient se sentir dépossédés des actions exemplaires qu'ils ont menées parfois dans l'adversité.

Les citoyens ont été consultés mais pas vraiment associés.

La méthodologie des contrats de développement durable de Rhône-Alpes (CDDRA), du Grenelle de l'environnement ou des Agenda21 pourrait être mise en œuvre ici pour faire de cette excellente idée une réalité radieuse partagée par tous.

4 POUR UN PROJET GLOBAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'agriculture biologique est à l'évidence le noyau dur du projet de la BioVallée de la Drôme. Cependant cette action doit s'inscrire dans un contexte global. Tous les habitants et tous les touristes de la vallée de la Drôme doivent pouvoir se retrouver dans ce grand projet de Rhône-Alpes.

La symbiose entre les diverses populations, et les diverses activités, est une clé du succès.

Il s'agit de construire un projet fédérateur. Les préoccupations de tous sont bien convergentes même si les points de vue peuvent, dans une première approche, apparaître différents.

La situation de cette vallée nécessite une solidarité entre le haut et le bas, entre l'agriculteur et l'hôtelier, entre l'artisan et le propriétaire d'une résidence secondaire.

C'est un point fondamental. Il a bien été mis en avant par les initiateurs de cette aventure à partager, et déjà en partie partagée.

4.1 L'agriculture biologique et l'agriculture traditionnelle

Ces deux formes d'agriculture existent depuis fort longtemps dans la Drôme. Au fil des ans elles ont appris à travailler ensemble au sein des coopératives et dans les organismes professionnels.

Il serait malséant d'allumer à nouveau « une guerre de religion » où les « bons » agriculteurs seraient opposés aux « méchants » sans que l'on sache qui est qui.

Toutes les formes d'agriculture doivent faire des efforts vers la qualité. Le projet de plate-forme technique alternative et biologique qui doit voir le jour à la ferme de l'Etoile illustre parfaitement cet esprit de complémentarité. La comparaison de diverses techniques permet de retenir ce qui marche le mieux dans chacun d'elles.

Ces deux formes d'agriculture partagent aussi des problèmes fondamentaux. Le développement d'une certaine transformation, l'institution de circuits courts de commercialisation sont des voies à promouvoir pour les deux.

De même, le tourisme est une possibilité de commercialisation directe. Les producteurs de vins et de la Clairette en particulier travaillent déjà dans ce sens.

4.2 Le tourisme

Le tourisme bénéficie d'un cadre naturel exceptionnel sur le plan climatique et en raison des paysages. Il constitue une ouverture sur l'extérieur.

Le tourisme est une activité importante dans la BioVallée de la Drôme. Il procure de nombreux emplois. C'est une activité de service qui demande des personnels nombreux. La qualité de ces professionnels a aussi un rôle essentiel.

Il crée un lien fort entre les diverses parties de cette vallée. La vallée constitue un cheminement normal qui conduit les touristes de la vallée du Rhône jusqu'au plateau du Vercors. La diversité des paysages traduit cette diversité de l'occupation humaine. Elle permet aux touristes de s'approprier une tranche d'histoire. La compréhension mutuelle entre les habitants et leurs visiteurs est un enrichissement réciproque et utile à tous.

Mais le tourisme intéresse aussi toutes les diverses activités.

L'agriculture biologique peut y trouver des débouchés sur place. Cela est vrai pour les vignobles et en particulier pour la Clairette de Die. Cela est vrai aussi pour l'élevage caprin et ovin, et le maraîchage. Pour les plantes aromatiques et médicinales, il faudrait trouver des conditionnements s'adressant aussi à cette clientèle.

Les métiers du bâtiment sont concernés principalement par les résidences secondaires.

Pour les transports c'est un complément de clientèle qui peut être utile pour certains équilibres financiers.

Les animations mises en place par les offices du tourisme font une large place aux activités typiques de cette zone. Cette symbiose fonctionne déjà. Chacun en est d'ailleurs satisfait.

Un écotourisme intelligent est déjà largement mis en place. Cette voie pourrait être perfectionnée et étendue.

Les améliorations pourraient provenir d'une notoriété mieux reconnue.

Dans ce domaine, la marque « BioVallée de la Drôme » est incontestablement un plus.

Le transport d'approche fonctionne correctement jusqu'au débouché sur la vallée du Rhône. Le TGV y a une part importante.

L'amélioration de la route de la vallée est également un point positif à souligner.

L'organisation de la prise en charge par taxi du point d'arrivée à l'hébergement est un service très positif dont doit être crédité le département de la Drôme.

Une piste d'amélioration concerne la voie ferrée. Son usage reste trop axé sur le transport entre Valence et les stations de ski des Hautes-Alpes. Il faudrait réfléchir à un cadencement plus utile aux populations locales. Ce renforcement des fréquences bénéficierait aussi aux touristes.

Là aussi une réflexion au niveau de la BioVallée de la Drôme aurait tout son sens.

4.3 La maîtrise de l'énergie

La BioVallée de la Drôme est un exemple de développement durable. La maîtrise de l'énergie est forcément un point à aborder en complément du cœur de ce projet qui est, et reste naturellement l'agriculture biologique.

Cette vallée dispose d'atouts évidents pour le solaire, l'éolien et surtout la biomasse.

4.3.1 Le solaire

L'ensoleillement est important toute l'année. Il est donc normal d'utiliser cet apport énergétique gratuit pour l'eau chaude domestique et pour le chauffage des habitations.

Des incitations existent. Elles peuvent être ici mises en œuvre plus facilement qu'ailleurs et avec une rentabilité de l'investissement bien supérieure.

4.3.2 L'éolien

Le val de Drome « bénéfice » d'un régime de vents plus forts et plus fréquents. Dans le milieu et le haut de la vallée il existe aussi des sites favorables à l'utilisation de cette énergie.

La nature des paysages et la fréquentation touristique doivent être préservés. C'est une contrainte à prendre en compte. Elle pourrait conduire à privilégier pour ce mode d'apport énergétique la partie basse de la vallée.

4.3.3 La biomasse

Cette caractéristique de la BioVallée est probablement la plus typique de ce territoire.

Nous avons à l'amont dans le Diois des massifs forestiers importants. Certes en général, la qualité des bois disponibles est moyenne à médiocre. Cependant la ressource est étendue même si elle souffre du morcellement de la propriété privée et d'une accessibilité pas toujours facile. La mécanisation sera parfois difficile.

La récolte de bois énergie pourrait en partie compenser ces handicaps :

Le tri des essences n'est pas obligatoire dans ce cas.

Les dimensions des tiges récoltées peuvent être très variables.

Le matériel d'exploitation peut être moins imposant et donc moins coûteux.

Le regroupement des exploitations sur plusieurs propriétés en est facilité.

Les dépenses de mobilisation seraient réparties sur des volumes plus grands. La diminution du coût moyen de récolte permettrait de sortir la fraction des bois d'œuvre. Ils pourraient ainsi être valorisés et sciés grâce à un coût d'approvisionnement des scieries compatibles avec le marché de l'aval.

Le marché du bois énergie porte sur les bûches, les plaquettes forestières et les pellets si son développement devenait suffisant.

Il assurerait l'entretien des forêts de la partie haute de la vallée.

Il procurerait des emplois de production dans cette zone géographique.

Il concrétiserait une solidarité entre le haut et le bas :

le haut fournirait la matière première,

le bas consommerait cette matière première qui fournit une énergie renouvelable, écologique et économiquement intéressante pour la collectivité de la BioVallée mais aussi au niveau national.

Dans ce domaine il faut susciter une demande en utilisant les incitations existantes pour le chauffage au bois. Les collectivités locales peuvent donner l'exemple en privilégiant ce mode de chauffage dans leurs bâtiments publics (mairie, écoles, lycées, hôpitaux, etc.)

Le privé pourra s'employer dans la mobilisation de la récolte qui sera un complément d'activité pour certaines professions plus saisonnières de l'amont.

4.4 L'artisanat pour la construction

La fréquentation touristique génère une demande de construction, de réhabilitation et d'entretien.

Cette activité s'inscrit dans un cadre de nature privilégié.

Les efforts faits par les divers propriétaires pour préserver leur cadre de vie ou de loisir sont évidents.

La demande de travaux auprès des artisans est donc relativement spécifique.

Les organismes de formation implantés dans la BioVallée ou à proximité immédiate en ont pris conscience. Ils proposent des modules de formation initiale ou continue qui s'inscrivent dans une démarche « verte »

Il serait souhaitable d'accompagner les efforts des établissements qui oeuvrent dans ce sens :

Le GRETA Viva 5 de Die

Le CFPPA de Die

Le CFA Drôme-Ardèche à Livron.

Il convient de noter que l'amont (agriculture) est concerné par cette action puisqu'il pourrait développer la production de plantes utilisées dans l'écoconstruction.

L'aval (le tourisme) est également intéressé car la qualité du patrimoine bâti contribue à l'attrait de cette vallée.

4.5 Les transports

Ils prennent toute leur part dans le cadre de vie des populations sédentaires et touristiques. Ils doivent être pensés pour contribuer à la maîtrise des dépenses énergétiques.

La présence d'une voie ferrée qui emprunte en totalité la vallée de la Drôme, est un élément intéressant et structurant. Il faut en tirer le meilleur parti.

Nous quittons l'ère de l'énergie bon marché. Une réflexion permettrait de s'orienter à moyen terme vers des solutions adaptées au contexte local.

Un plan de transport sur toute la BioVallée et débouchant jusqu'à Valence offrirait un cadre pertinent en la matière.

Une étude sur les transports devrait associer le concessionnaire des transports urbains de la communauté de communes de Valence. Il a des connaissances techniques utiles. Mais il dispose aussi de données sur les flux qui orienteraient vers des solutions adaptées à la réalité de terrain.

A l'évidence les solutions seront multi-modales. Une part restera à la route pour se rabattre vers la voie ferrée.

Enfin, il convient de souligner l'effort du département de la Drôme. Il offre déjà un service d'acheminement entre les transports en communs et la destination finale, si l'usager le souhaite.

4.6 Le Télétravail

Les activités primaires et secondaires sont bien représentées dans la BioVallée de la Drôme. Mais le secteur tertiaire reste confidentiel.

Paradoxalement des cadres supérieurs retraités y trouvent un cadre de vie attrayant et viennent s'y retirer.

Pourtant deux atouts pour le télétravail existent ici :

1°) *La BioVallée de la Drôme, là où il fait bon vivre.* Le télétravail ne se développera que si les pratiquants y trouvent leur intérêt. La qualité de vie est parmi les premières préoccupations, bien légitimes, des habitants. Cette première condition est parfaitement remplie ici.

2°) Une accessibilité correcte vers l'extérieur. Certes la circulation interne à la vallée peut et doit être améliorée. Mais la gare TGV de Valence, le Rovaltain, permet les liaisons par rail tant vers l'Ouest, le Nord que vers le Sud de la France. Les aéroports de Lyon-St Exupéry, de Genève, et de Marseille-Marignane, très accessibles, mettent à portée d'ailes la planète entière. Cette deuxième condition se trouve remplie dans des conditions tout à fait honorables.

Les publics qui pourraient être principalement concernés, sont ceux de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Le télétravail pourrait favoriser un rééquilibrage entre les divers secteurs économiques.

4.7 La Biodiversité

La vallée dispose d'une biodiversité exceptionnelle, et peut s'appuyer sur le domaine des Ramières. Au-delà des multiples travaux ponctuels réalisés au fil du temps, il est nécessaire de mettre en place des inventaires systématiques floristiques, faunistiques... en sollicitant et finançant dans le cadre d'un marché que pourrait passer la région Rhône alpes au titre du GPRA pour faire intervenir le Muséum National d'Histoire Naturelle ou des bureaux d'études spécialisés.

Au plan méthodologique, ce travail pourra s'appuyer sur le système d'information nature et paysage développé par Natureparif et approuvé par le MEDDAT. La vallée peut également s'inscrire dans la perspective d'une trame verte et bleue prévue par la loi Grenelle 2, sur lequel travaille un groupe national animé par la fédération nationale des parcs. Enfin le futur schéma de cohérence écologique régional prévu par la loi Grenelle, que l'Etat et la région doivent établir d'ici fin 2012 doit prendre en compte la vallée de la Drôme.

4.8 Un projet fédérateur pour tous les acteurs

L'agriculture biologique s'est développée depuis fort longtemps dans le haut de la vallée de la Drôme. Elle l'a fait en raison de conditions naturelles particulières. Des pionniers ont initié ce mouvement et participé à sa naissance. Ils étaient attirés par le climat, la beauté des paysages, un recul par rapport à la modernité, etc.

Mais cela ne s'est pas arrêté à un milieu fermé sur lui-même et étranger à son environnement. Les autres agriculteurs s'intéressent à ces techniques ou à des techniques voisines. Ils savent pertinemment que les conditions de relief, de climat, de structures foncières, ne leur permettent pas de lutter avec les grandes régions agricoles de l'hexagone.

Au delà, et pour des raisons fondamentales assez proches, le tourisme s'inscrit dans une démarche convergente et compatible. Les handicaps agricoles sont des avantages touristiques.

Les agriculteurs s'adaptent au relief. Le paysage qu'ils façonnent, acquiert une beauté et une originalité qui attirent les visiteurs.

Les artisans trouvent, au delà de la population sédentaire, une clientèle plus étendue. Cette clientèle souhaite préserver ce cadre de vie exceptionnel. Les entrepreneurs s'emploient à satisfaire ses goûts.

La population locale est naturellement très attachée à son pays. L'apport des migrants est très positif pour l'économie. Les emplois créés ou maintenus sont un élément non négligeable. Mais la façon de vivre est un enrichissement mutuel qui est vécu au quotidien. Cette vallée est ouverte aux échanges. Cette dimension sociologique contribue aussi à son identité.

Cette ouverture sur de nouvelles techniques, sur une économie soucieuse d'écologie a été perçue par les organismes de formation existants. Ils se sont engagés très tôt et vigoureusement dans ce domaine d'avenir.

Pour recueillir, puis faire vivre les idées des uns et des autres, une phase d'animation est primordiale. Elle doit être conduite par des personnes de la vallée et proches des milieux économiques. Les organismes de formation locaux connaissent les problèmes et les professionnels concernés. Cette mission d'animation, rémunérée il s'entend, pourrait leur être confiée. En s'adressant au GRETA de Die, au CFPPA de Die et au CFA de Livron, on couvre l'éventail complet des activités. La formation continue, qu'ils organisent, faciliterait l'appropriation de la BioVallée de la Drôme par tous les participants. Leur métier les conduit à en faire, en quelque sorte, le suivi.

Cela serait également un bel exercice de travail en commun, avec valeur pédagogique.

Ce consensus ne signifie pas l'uniformité ou l'adhésion à des dogmes. Il se situe plutôt sur une façon de vivre ensemble.

Chacun partage l'idée toute simple :
« La BioVallée de la Drôme ;
Là où il fait bon vivre »

Le grand projet de Rhône-Alpes est l'occasion d'expliciter tout cela.

4.9 Un projet à faire connaître et reconnaître mondialement

Chaque habitant, chaque touriste doit pouvoir se retrouver dans le grand projet de Rhône-Alpes « La BioVallée de la Drôme »

C'est la première phase interne de cette affaire.

La deuxième phase est d'acquérir une notoriété en rapport avec l'originalité de ce pays.

Cette notoriété sera utile à tous. Chaque activité y trouvera son compte. Elle n'implique pas, bien au contraire, de perdre ou même de vendre son âme.

Cette notoriété renforcera l'adhésion de tous au projet.

Le projet construit en commun mérite d'être connu par l'extérieur. Il décline localement le Grenelle de l'environnement. En cela il a une valeur d'exemple.

Tout un chacun agit plus ou moins déjà dans ce sens. Il peut être utile d'en augmenter la convergence. Il est certainement important de le dire.

« Là où il fait bon vivre » ne doit pas être une réserve d'indiens coupés du monde. Il importe que ce soit la vitrine du département de la Drôme en matière de produits biologiques et une des vitrines de la région de Rhône-Alpes pour les milieux naturels.

Cet aspect de la communication est important.

La réalisation à moyen terme (échéance de cinq à dix ans) d'un agenda21 donnerait, alors, au grand projet de Rhône-Alpes une audience internationale.

Un agenda21 à l'échelle d'une vallée serait une première.

Il permettrait de pérenniser les axes de développement définis par le département de la Drôme et la région Rhône-Alpes..

Il prolongerait, dans le temps, l'élan donné par le grand projet de Rhône-Alpes à ce territoire.

L'exemplarité de la BioVallée de la Drôme serait ainsi affirmée à l'échelle planétaire.

5 CONCLUSIONS

La communauté de communes du Val de Drôme est à l'origine du grand projet de Rhône-Alpes « La BioVallée de la Drôme ».

La Communauté de Communes du Diois a rejoint rapidement. Il est manifeste que ce projet est vital pour cette partie du territoire. Il serait naturel que l'implication de la CCD dans la gouvernance de ce projet soit dominante car il en va directement de son avenir.

La multiplicité de la représentation des collectivités du milieu de la vallée nuit à leur intégration dans ce projet. Il serait souhaitable qu'elles partagent d'abord entre elles une vision commune de leur avenir. Elles pourraient alors le promouvoir dans l'ensemble plus vaste de la BioVallée.

Ce projet s'inscrit dans un contexte extraordinairement favorable :

Les populations locales et les touristes partagent l'amour de la nature. Les professionnels se sont orientés depuis longtemps dans les métiers verts. Leurs organismes représentatifs et les organismes de formation sont eux aussi engagés dans cette voie.

L'ensemble de tous ces milieux pourrait être plus impliqué dans l'analyse de l'état initial du territoire. L'avenir de cette vallée fait consensus dans ses grandes lignes. Certes des nuances de perceptions existent. Elles sont plus complémentaires qu'opposées.

Le cheminement vers cet avenir ne pourra pas être du seul domaine des collectivités territoriales. La participation des populations et des milieux professionnels est souhaitable. Ce dialogue pourrait être améliorée. La réflexion commune et l'appropriation du grand projet sont forcément essentielles pour sa réussite.

Une phase d'animation, conduite par les trois organismes de formation professionnels locaux (GRETA, CFPPA et CFA) permettraient de recueillir les suggestions de tous les milieux économiques impliqués, puis de les diffuser grâce aux formations qu'ils dispensent.

La notoriété du projet compte autant que les fonds qui y seront investis. Chacun se reconnaîtra d'autant plus volontiers dans cette construction que la région Rhône-Alpes, la France, l'Europe et même le monde le trouveront exemplaire.

En effet ce projet « la BioVallée de la Drôme » est un exemple de déclinaison locale du Grenelle de l'environnement. La « territorialisation » du Grenelle est une nécessité car les actions se mettent en œuvre sur le terrain.

Enfin ce projet s'attache à deux questions d'actualité, l'alimentation de qualité des populations et la préservation des milieux naturels et de l'héritage culturel.

A l'évidence ces deux axes du grand projet de Rhône-Alpes, la BioVallée de la Drôme, font consensus dans les populations locale et de passage, ainsi qu'aujourd'hui de tous les milieux économiques.

Ce grand projet est un exemple de développement durable :

« La Biovallée de la Drôme,
là où il fait bon vivre »

Un effort tout particulier, doit être fait pour faire connaître, et reconnaître le grand projet de Rhône-Alpes « La BioVallée de la Drôme »

Jean BOURCET

Christian DUBREUIL

6 ANNEXES

Annexe 1 Lettres de commande	P 44
Annexe 2 liste des personnes rencontrées	P 48
Annexe 3 Localisation de la BioVallée de la Drôme	P 50
Annexe 4 Agriculture Biologique	P 51
Annexe 5 Espaces naturels remarquables	P 52

6.1 Annexe 1 : Lettres de commande

Demande de la région Rhône-Alpes

Rhône-Alpes Région



Crest, le 26 mars 2009,

Monsieur le Ministre,

La région Rhône-Alpes compte parmi les premières régions françaises en matière de production d'agriculture biologique et, au sein de celle-ci, la Vallée de la Drôme représente le potentiel national le plus important.

Porteuses d'une ambition et d'une stratégie de développement territorial, les collectivités de la Vallée de la Drôme se sont associées afin de faire émerger un éco-territoire de référence européenne : la BioVallée.

Ces collectivités, grâce aux actions partenariales qu'elles ont développées, ont été reconnues pôle d'excellence rurale et sont aujourd'hui en cours de labellisation « Grand Projet Rhône-Alpes ».

Cette labellisation consacre les territoires à enjeux de la région Rhône-Alpes dont les projets revêtent un caractère novateur en termes d'aménagement du territoire, de développement durable et de rayonnement national et international.

BioVallée constitue ainsi non seulement un territoire mais aussi un projet de développement porté par les acteurs locaux.

Le territoire de « la Vallée de la Drôme » est un éco-territoire hors du commun avec une rivière de plus de 100 kilomètres, concernant 9 cantons, 103 communes, environ 52 000 habitants, couvrant un tiers de la superficie du département de la Drôme.

A dominante rurale, il est positionné comme un des premiers territoires de qualité environnementale entre Rhône et Alpes, ancré sur le grand axe rhodanien, reconnu à l'échelle nationale et internationale.

Les acteurs locaux de BioVallée ont en effet engagé depuis de nombreuses années une stratégie de développement visant à faire de ce territoire un éco-territoire de référence, notamment par l'accueil d'activités ayant un caractère de démonstration.

BioVallée a ainsi obtenu le prix « Riverprize » accordé à la rivière Drôme en 2005 pour sa préservation naturelle et ses qualités bactériologiques et a adopté le premier schéma national d'aménagement et de gestion de l'eau.

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Monsieur Michel BARNIER
Ministre
78, rue de Varenne
75700 PARIS

Reconnue pôle d'excellence rural sur les filières plantes à parfums, aromatiques et médicinales et éco-construction, la BioVallée se positionne aujourd'hui sur quatre thématiques :

- Les bio-ressources en agriculture : production, transformation, commercialisation ; BioVallée accueille ainsi le premier salon professionnel européen de la filière biologique ;
- Les énergies renouvelables, économies d'énergie et de consommation des ressources ;
- L'éco-construction, éco-quartiers et éco-hameaux ;
- La biodiversité.

BioVallée s'inscrit dans un objectif à 15 ans de construction d'un territoire exemplaire en matière de développement durable, engagé dans des démarches participatives et citoyennes plaçant l'homme au centre des projets.

Pour ce faire, trois axes majeurs de développement ont été identifiés : impulser le développement économique, mettre en place des activités de recherche et de formation, faire de BioVallée un territoire expérimental et de démonstration des nouvelles pratiques du développement territorial soutenable.

Dans le cadre de la labellisation de BioVallée « Grand Projet Rhône-Alpes », nous serions très honorés de pouvoir bénéficier de l'expertise du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux.

Après avoir proposé la définition la plus adaptée du concept d'éco-territoire, les missionnaires désignés devraient identifier, dans le cadre d'un diagnostic territorial et au travers d'entretiens avec les acteurs locaux, les compétences existantes ou à conforter ainsi que les expérimentations susceptibles d'être conduites.

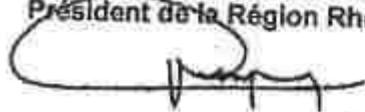
Ils pourraient également formuler des recommandations pour son développement, notamment par l'identification, en partenariat avec la MIPRA - Mission Implantations et Prospection Rhône-Alpes, de toute initiative nationale et européenne s'inscrivant dans les thématiques de BioVallée et susceptible d'une implantation sur ce territoire.

Nos collectivités sont en effet prêtes à étudier toute proposition dans le domaine de la recherche, de la formation, de la production ou de l'expérimentation.

Si vous en êtes d'accord, nous proposons que la prise en charge des frais de mission soit assurée par la MIPRA.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre requête qui s'inscrit dans la volonté de développer un territoire porteur d'une ambition nationale de développement durable et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Jean-Jack QUEYRANNE
Président de la Région Rhône-Alpes



Jean SERRET
Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme



Lettre de commande de monsieur le ministre Michel BARNIER

République Française

*Le Ministre de l'Agriculture
et de la Pêche*

Paris, le 23 JUIN 2009

N/Réf : CE 0503534



Chy
Monsieur le Vice-Président,

Les Communes du Val de Drôme sont à l'origine d'un projet de territoire fondé sur la production agricole en agriculture biologique. Elles souhaitent faire émerger une démarche d'éco-territoire : la BioVallée.

Le Conseil régional du Rhône-Alpes, pour sa part, a manifesté son intérêt pour le projet et souhaite favoriser l'implantation d'entreprises sur ce territoire pouvant s'inscrire dans cette démarche.

Compte-tenu du fort développement de la production biologique dans ce secteur de la Drôme et de l'effort qu'entend poursuivre le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour développer ce type d'itinéraire technique, je souhaite répondre à la demande d'appui de cette démarche que m'ont adressée Monsieur Jean Serret, Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme et Monsieur Jean-Jack Queyranne, Président du Conseil Régional de Rhône-Alpes.

A cette fin, je vous demande de désigner deux membres du CGAAER, qui seront placés, pour l'exécution de la mission, auprès du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

Après avoir proposé la définition la plus adaptée du concept d'éco-territoire, les missionnaires désignés devront identifier, dans le cadre d'un diagnostic territorial et au travers d'entretiens avec les acteurs locaux, les compétences existantes ou à conforter, ainsi que les expérimentations susceptibles d'être conduites.

Ils pourraient également formuler des recommandations pour son développement, notamment par l'identification, en partenariat avec la MIPRA (Mission Implantations et Prospection Rhône-Alpes), de toute initiative nationale et européenne s'inscrivant dans les thématiques de BioVallée et susceptible d'une implantation sur ce territoire.

Monsieur Jacques BRULHET
Conseil général de l'agriculture
de l'alimentation et des espaces ruraux
(CGAAER)
251, rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

.../

78 rue de Varenne - 75349 Paris 07 sp - Tel : 01 49 55 49 55

Ils veilleront à la bonne articulation de cette initiative avec la politique nationale, aujourd'hui mise en œuvre. Ils prendront en compte les évolutions à venir dans le cadre de la mise en place du bilan de santé de la politique agricole commune.

Ils proposeront les adaptations qui pourraient leur paraître nécessaires de l'action des pouvoirs publics pour la mise en œuvre de la démarche de Bio-Vallée.

Un rapport d'étape devra m'être remis, ainsi qu'au Préfet de Région, aux Présidents du Conseil Régional de Rhône-Alpes et de la Communauté de Communes du Val de Drôme et, fin octobre.

Le rapport définitif devra être remis aux mêmes destinataires fin avril 2010.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Michel BARNIER

6.2 Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées ou contactées

1- Administrations

11- *administrations centrales* : **MEDDM Mme Sandrine Fournis** Chef du bureau des territoires Commissariat général au développement durable (CGDD) MEEDDM

12- *préfecture de la Drôme* : **Monsieur François-Xavier Ceccaldi** Préfet de la Drôme.

13- *Sous-préfecture de Die* : **Mme Fabienne Ballusou** sous préfet de Die, **M Michaël SIBILLEAU** Sous-Préfet de Die,

14- *DRAAF de Rhône-Alpes* : **M Gilles Pélurson** directeur de la DRAAF R-A et **Mme Béatrice Delsey** IAE,

15- *Direction départementale de l'Agriculture de la Drôme* : **Christain Albiges**, directeur DDAF ; **Serge Fils-Aimé** (IAE), mission études et territoires

2- Collectivités territoriales

21- *région Rhône-Alpes* : **M Didier Jouve**, Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire et du Développement durable, Région Rhône-Alpes ; **Mme Carole Garnier**, son assistante,

Mme Eliane Giraud vice-présidente chargée de l'agriculture, du développement rural et des parcs naturels régionaux ; **Mme Fatima Faska** chargée de mission agriculture pour la Drôme et l'Ardèche,

M Gilles Le Chatelier, directeur général des services,

Marc Morain, directeur des politiques territoriales ; **Philippe Méjean**, chef du projet de Bio Vallée, **Philippe Cuntigh**, enseignement supérieur et recherche Ets dans l'académie de Grenoble; **Gildas Gilbert**, sur Rovaltain contrat territorial et emploi formation,

M Hervé Piaton directeur, et **Mme Virginie Charbonnier** chargée du Bio, responsables de l'agriculture et du développement rural à la région Rhône-Alpes

22- *Région Rhône-Alpes MIPRA* : **M Jean-Marc Roumilhac** directeur de la MIPRA et **Mmes Patricia Carvaillo et Cristina Sanchez** chargées d'études, MIPRA,

23- *Conseil général de la Drôme* : **M Pierre Combes** conseiller général et maire de Nyons et **Mme Charlen Nicolay** responsable du service agriculture au CG26

Mme Axelle Riaillé, Chargée de mission filière bois et développement durable

24- *Communauté de communes du Val de Drôme* : **Jean Serret**, Président de la communauté de communes du Val de Drôme et de BioVallée et conseiller général de Crest Nord,

M Jean-Pierre Rochas directeur de la CCVD,

25- *Communauté de communes du Diois* : **M Alain Matheron**, président de la communauté des communes du Diois et conseiller général de Châtillon en Diois.

26- *Commune de Crest* : **M Hervé Mariton** Maire de Crest et député ; **Mme Béatrice Rey** première adjointe ; **M René Rosaz** IGGREF honoraire

27-*communauté de communes du pays de Saillans* : **Mme Marie-Christine Darfeuille**, Présidente de la communauté de communes du pays de Saillans et maire d'Espenel; **M Lionel Signorini** chargé de mission

28-*Communauté de communes du Crestois* : **M Gilles Magnon**, Président de la communauté de communes du Crestois et maire de Piedgros; **Mme Sandrine Echauffard** directrice de la CCC

3- Organismes socioprofessionnels

31- *Chambre d'agriculture de la Drôme* : **Claude Aurias**, président de la chambre d'agriculture et vice-président de la communauté de communes du Val de Drôme maire adjoint nouveau centre de Loriol

32- *Ferme expérimentale de l'Etoile sur Rhône* : **Mme Anne-Claire Vial** présidente de l'AGFE et **M Bertrand Chareyron** coordinateur du site pour 1/3 de son temps

33- *Chambre de commerce et d'industrie de la Drôme* : **M Jean-Marie Busseuil**, Président de la chambre de commerce et d'industrie de la Drôme et **M Pierre Descombes** directeur de NEOPOLIS organisme de formation de la CCI26.

4- Organismes professionnels agricoles

41 *Cave vinicole Jaillance à Die* : **M Eric Vanoni** Président ; **M Jean-Pierre Bonnet** vice-président et **M Olivier Malet** conseiller viticole.

42 - « *terre de liens* » *antenne de Rhône Alpes* : **Mme Marie Leroy** responsable régionale R-A,

5- Organismes de tourisme

51- *Office de tourisme du pays Diois* : **M Paul Zeller** directeur,

52- *Office de tourisme de Crest et de sa région* : **M Yann Van Haecke** directeur,

6- Organismes d'enseignements

61- *GRETA de Die* : **Mme Mado Joubert**, Directrice du GRETA Viva 5,

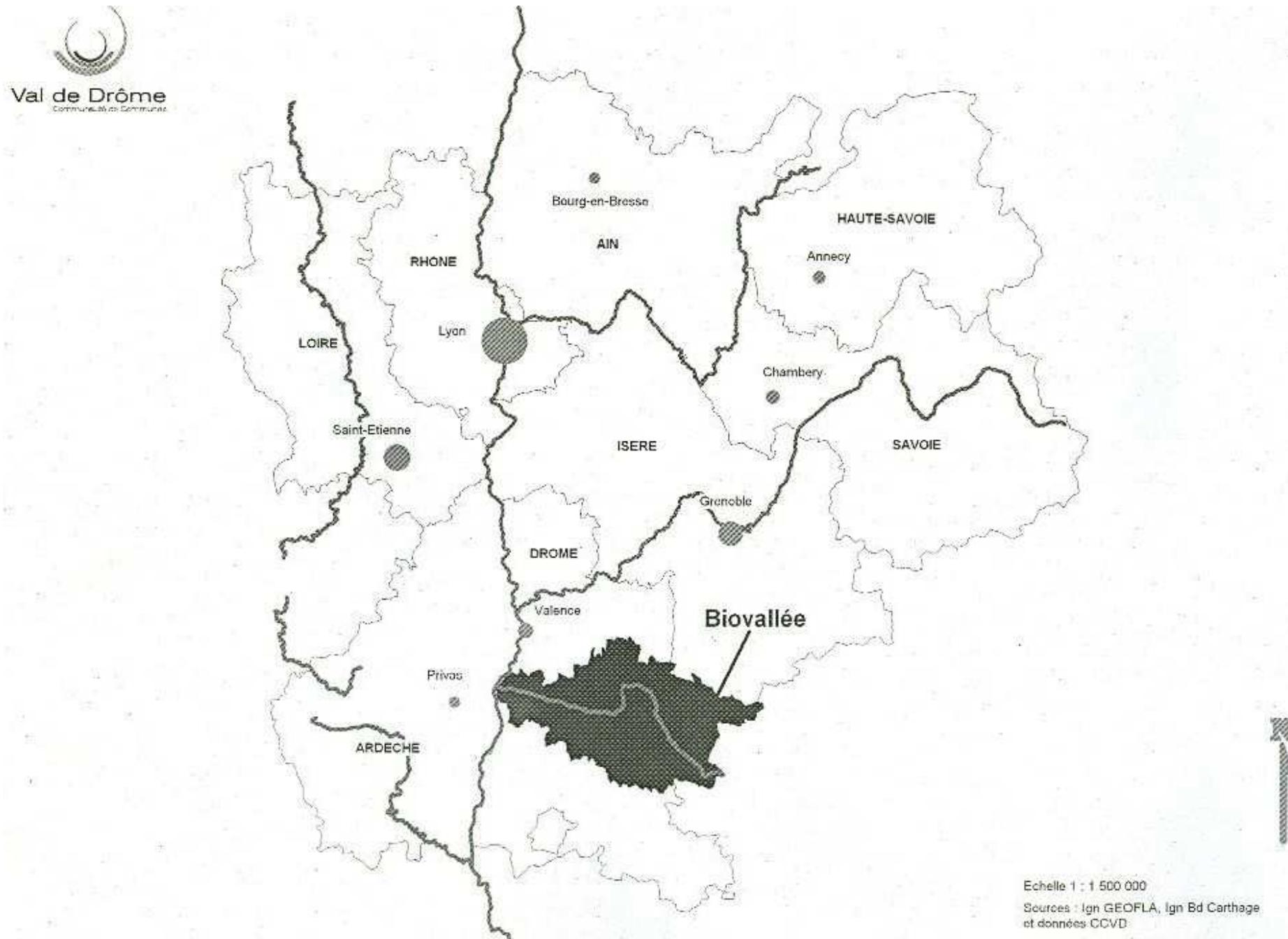
62- *CFPPA de Die* : **Mme Dominique Daude** directrice, **M Claude Bourgeois** ancien directeur du CFPPA,

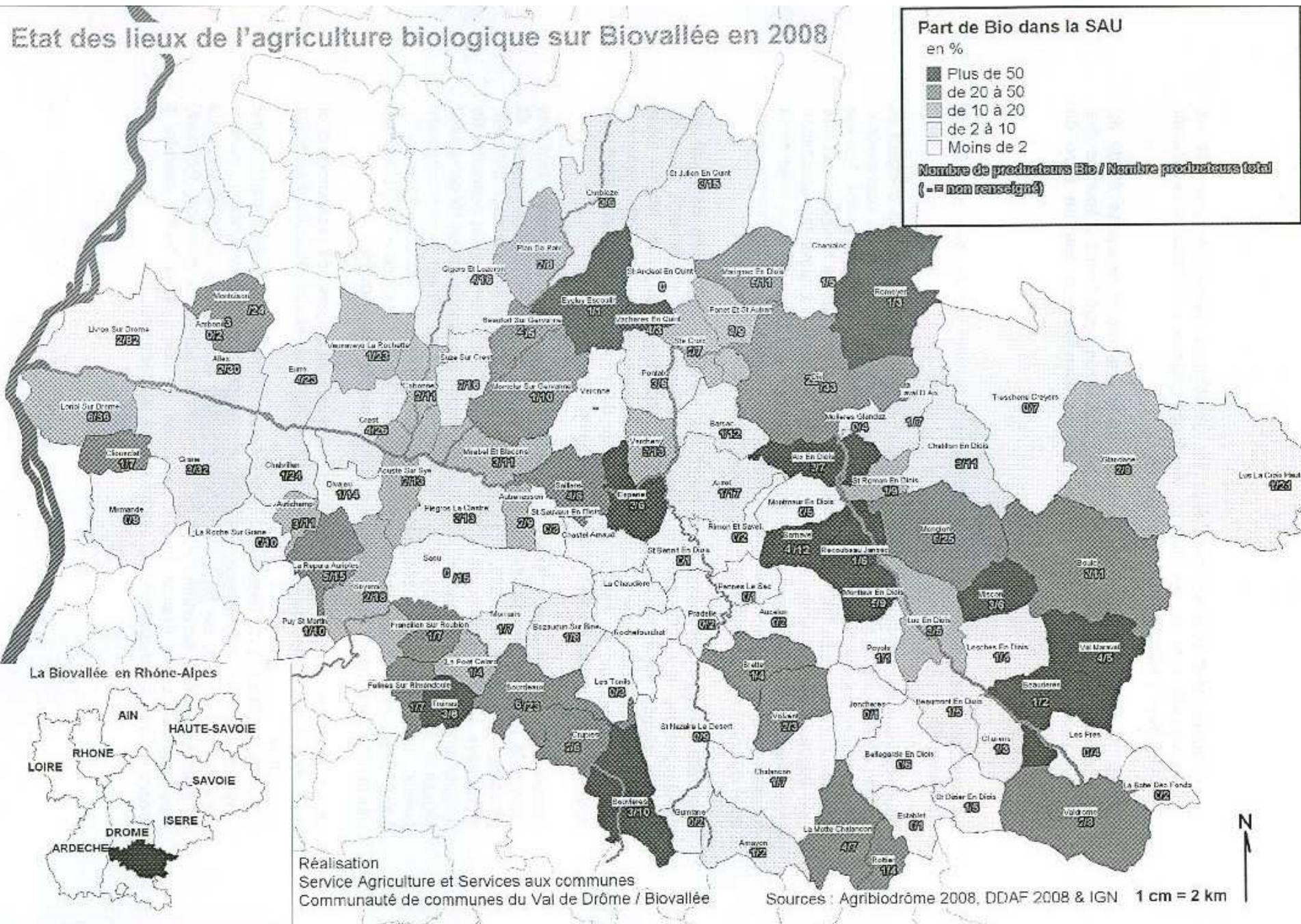
63 *CFPPA de Nyons* : **M Philippe Bizeul** directeur

64- *Lycée agricole du Valentin* : **M Jean-Louis Cung**, directeur du EPLEFPA du Valentin, **M Jean-Pierre Cardi** ancien directeur du EPLE du Valentin,

65- *CFA de Livron* : **M Michel Chauveaux** directeur et **M Bruno Dupuis** adjoint au directeur, moyen pédagogique.

6.3 Annexe 3 : Localisation de la BioVallée de la Drôme





6.5 Annexe 5 : espaces naturels remarquables dans la BioVallée de la Drôme

